



Assurance habitation d'une copropriété

Par **sangav**, le **01/03/2008** à **21:35**

Je suis propriétaire d'un logement dans une villa qui a été partagée en 3 appartements. Depuis 1993 le contrat était établi au nom d'un des propriétaires et les deux autres reversaient leurs parts en fonction des millièmes de propriété. Pour l'année 2006, le montant total s'élevait à 162,36 €.

Pour l'année 2007, le total est passé à 170,04 €.

Au mois de mars, l'intitulé du souscripteur a été modifié. Le nom de la copropriété est apparue sur le document avec le nom du représentant de copropriété.

La surface développée assurée, les garantis sont restées les mêmes, mais la mention " syndic " apparaît sur l'avenant au contrat qui m'a été remis.

J'ai reçu une cotisation de 10 € à payer pour la période du 23/03/2007 au 02/01/2008.

Le montant de la cotisation pour l'année 2008 s'élève à 210,68 €.

Est-il normal que la cotisation augmente autant par rapport à ce que nous payions les années précédentes ?

Aves tous mes remerciements.